

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2022

### DELIBERATION N°14 COMPOSITION DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

-----  
L'assemblée générale,

Vu l'arrêté n° 337 du 30 juin 1880 établissant une Chambre de commerce à Papeete ;  
Vu l'arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000 modifié portant organisation de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers ;  
Vu l'accord d'établissement du 6 décembre 2002 ;  
Vu la décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2018 ;  
Vu la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2022.

**ADOpte :**

**ARTICLE 1 :** Conformément aux dispositions de l'accord d'établissement susvisé, la Commission mixte paritaire de la CCISM est composée des élus suivants :

Titulaires :

- M. Stéphane CHIN LOY
- M. Clet WONG
- Mme Christine TEMARII
- M. Teiva BUCHIN

Suppléants :

- M. Andy TANGUE
- M. Gilbert CHUNE
- M. Alain GISSAUD
- M. Eric MALMEZAC

**Article 2 :** Le Président et le Directeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

  
Le Secrétaire



  
Le Président

Toute correspondance est à adresser à :

M. Le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie française  
41, rue du Docteur Cassiau - BP. 118 - 98713 Tahiti - Polynésie française - Tél. : (689) 40.47.27.00 - Fax (689) 40.54.07.01  
E-mail : info@ccism.pf - Site : http://www.ccism.pf